

# EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



## AR Prefecture

016-211601208-20220405-D2022203-DE  
Reçu le 07/04/2022  
Publié le 07/04/2022

Délibération : D\_2022-2-3 L' an deux mille vingt deux, le mardi 5 avril à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à Dirac, sous la présidence de Madame TERRADE Anne-Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Date de convocation du Conseil : 28 mars 2022

Présents : 15 Présents : Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul, Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne-Marie, Monsieur MORA Vincent, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle, Madame PRUDHOMME Cécile, Madame MONTÉGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Monsieur DOUET Anthony

Votants : 17

Pouvoirs :  
Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame MONTÉGU Bénédicte  
Madame ROULAUD Amandine a donné pouvoir à Monsieur BOSSARD Jean Paul

Objet : Budget commune  
Approbation du Compte de Administratif 2021

Excusé(s) : Monsieur TRANCHET Jean-Pierre,  
Mesdames CORBIN Manitaritiana et ROULAUD Amandine.

Secrétaire de Séance : Monsieur BOSSARD Jean Paul

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-6 et L.1612-7 autorisant un sur-équilibre budgétaire ;  
Considérant que Madame Christine SCHWARTZWEBER, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,  
**Considérant que Madame Anne-Marie TERRADE, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Madame Christine SCHWARTZWEBER pour le vote du compte administratif,**  
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Christine SCHWARTZWEBER, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021, dressé par Madame Anne-Marie TERRADE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
**lui donne acte** de la présentation du Compte Administratif qui laisse apparaître les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement : 119 442.66 €

- Déficit d'investissement : 70 352.91 €

**Soit un résultat de clôture pour l'exercice 2021 de 48 089.75 €,**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Christine SCHWARTZWEBER, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

**ARRETE** ainsi les résultats définitifs de l'exercice 2021,  
**APPROUVE** le Compte Administratif 2021.

**Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0**

Madame Le Maire  
Anne-Marie TERRADE



Emis le 5/04/2022, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 7/04/2022